

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 48 (1910)
Heft: 6

Artikel: Vigaitse
Autor: Mérine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206686>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce qui l'était moins, c'était de marier une demoiselle Kübli (son seul nom officiel) sans mentionner même ce nom.

La morale, pour finir.

C'est que, malgré toutes les recherches et les tribulations que m'a procurées le pasteur de Pampigny, de 1773, je lui dois quelque reconnaissance pour le plaisir que j'éprouve à vous raconter cette petite histoire. S. C.

VIGAITSE

VIGAITSE l'est onna tsaravoute; tot parai on bon diabliou, quand mimou passe ses nés ao cabaret. Mâ, faut assebin tot dere, quand on a onna crouë fenna coumeint l'a, l'ein a bein d'autrous qu'ein farai atant et ma fai, on pao lei pardonna oqui po cein.

Quand se met à djui ai binocle, ne pao pllie s'arrêta devant treis zaores dao matin! Et toté les nés que reintra tard, sa fenna lei fai on détertein de la metzance.

Onna né que Vigaitse étai à l'auberdze à djui, on laro s'est einfata tsi lé et lei a roba on par de belliets de banca, de'n son garderoba.

La fenna de Vigaitse ne s'est aperchussa de rein. Heureusement que lou garda que surveillivé lei pommas dau verdzi dau menistre, l'a pu atrapâ lou voleu et la fottu ein prezon. Et lou dzudzou de paix l'est vegniai po fèrè onn'entiète et Vigaitse l'a profitâ po deré ao dzudzou:

— Monsu lou dzudzou, ie vaodrai bein m'eintreteni on moment avoué mon voleu.

— Que vao tou lei deré? que dit lou dzudzou à Vigaitse.

— Ie vodrai demanda à mon laro coumeint l'a fé pô eintra tsi mé, sein reveilli ma fenna.

MÉRINE.

A MONTRIOND

A l'époque où n'existait pas même la Lausanne romaine, où le Léman était encore vierge d'habitations lacustres, les géants dont l'imagination des anciens aimait à peupler le monde, se livraient à un travail qui nous valut cette jolie colline en arc, allant de Saint-François par Montbenon à la terrasse du Languedoc. Ils transportaient sur leurs larges épaules le sable de la grève, pour en former les coteaux destinés plus tard à se couvrir du vignoble produisant le plus agréable des petits crus lausannois, avec le Paleyres. Or, comme l'un de ces êtres fabuleux montait du lac, sa charge au dos, un des « corjons » de sa hotte se rompit, et le sable se répandant sur la prairie, à mi-chemin, forma une petite éminence si bien arrondie qu'en la voyant les Romains ne purent l'appeler autrement que le « Mont rond », *Mons rotundus*, d'où nos pères firent en leur patois le *Mont rion*.

Acquis par la commune de Lausanne, il y a peu d'années, le pâté de sable de la légende a été aménagé en une promenade délicieuse, oasis de verdure et de fleurs au milieu des bâtisses modernes qui bientôt l'ensermeront de tous les côtés. De l'esplanade de son « crêt », le regard est aveuglé, au nord, par les façades crues de ces maisons du xx^e siècle; il erre ravi, en revanche, sur la ligne gracieuse des Alpes, sur le lac et sur les baies de St-Sulpice et de Morges, tableau qui heureusement ne change pas, lui, et dont le charme fascine à raison inverse du nombre d'années qu'il vous est donné de pouvoir l'admirer.

C'est à Montriond, on le sait, que l'évêque de Lausanne, Hugues, imitant l'institution du clergé français, proclama, en 1036 ou 1037, la Trêve de Dieu, qui devait mettre un frein à l'anarchie féodale, aux pillages, aux incendies, aux dévastations de tout genre auxquelles

étaient en proie les habitants du Pays de Vaud. A son appel se réunit, dit F. de Gingins, « le haut clergé de l'ancien royaume de Bourgogne Transjurane : les archevêques de Vienne en Dauphiné et de Besançon, les évêques de Bâle, de Belley, de Genève, de Maurienne, d'Aoste et de Sion. Des seigneurs et des chevaliers, rassaillés de guerre et d'anarchie, et disposés enfin à jouir de la paix, accoururent en foule. L'archevêque de Tarentaise se rendit aussi à Lausanne par les ordres du pape pour assister à la solennité.

» Revêtu, ainsi que les autres prélats, de ses habits sacerdotaux, Hugues occupa le haut de la colline, entouré des principaux seigneurs dont les armures étincelaient aux rayons du soleil. Un peuple immense couvrait la plaine, tous agitaient des rameaux verts en criant : « Pax, pax Domine! La paix, donne-nous la paix, Seigneur! » L'évêque répondait aux acclamations de cette multitude en levant au ciel sa crosse pastorale, en témoignage du pacte conclu à la face du Dieu vivant, et il prononça la formule du serment en ces termes :

Ecoutez, chrétiens, le pacte de la paix. Vous jurez de ne point attaquer l'Eglise, ni le clerc, ni le moine inoffensif; de point enlever ce qui lui appartient légitimement; de ne point saisir le villageois, ni la villageoise, ni le serf, ni le marchand ambulancier; vous ne les rançonnerez ni ne les maltraitez. Vous promettez de ne point incendier les chaumières et les châteaux, à moins que vous n'y trouviez votre ennemi à cheval et tout armé; de ne point brûler ni saccager les récoltes et les fruits de la terre; de ne point enlever au laboureur le bœuf ou le cheval de sa charrue, et vous ne les blesserez point.

Vous ne prendrez point à gages un voleur connu comme tel; vous ne protégerez point l'homme violeur de la paix jurée. Vous respecterez l'asile accordé aux autels et l'immunité de l'Eglise.

Enfin vous n'attaquerez point votre ennemi armé ou désarmé, pendant le temps consacré à la Trêve de Dieu!

» Les seigneurs et les chevaliers jurèrent sur les Saints Evangiles l'observance de ce pacte, et leur serment fut répété avec des transports de joie par la foule. L'assemblée procéda ensuite à la remise des otages, qui furent confiés aux évêques; enfin, avant de se séparer, elle entendit la bulle d'excommunication lancée par les prélats contre tous ceux qui enfreindraient le pacte.

» La Trêve de Dieu fut prolongée de manière à embrasser les trois-quarts de l'année. Ainsi elle durait, chaque semaine, du mercredi au soleil couchant jusqu'au soleil levant du lundi suivant, et de plus, chaque année, depuis l'Avent jusqu'au huitième jour après l'Epiphanie, reprenant à la Septuagésime jusqu'au dimanche de Quasimodo. Afin de faciliter ce pacte pacifique, les évêques s'engagèrent entre eux à se dénoncer réciproquement, même par écrit, les violations de la Trêve, pour qu'il ne leur fût pas possible d'échapper aux châtiments de l'Eglise en passant furtivement d'un diocèse dans un autre, et, comme l'union fait la force, ils se promirent de réunir tous leurs efforts pour l'amour de Dieu et le salut du peuple, afin d'assurer le maintien de la Trêve sans avoir égard à leurs préférences ou à leurs animosités particulières.

Hélas! malgré ces serments, les armistices durèrent peu : les nobles reprirent de plus belle

* Rééditant une erreur commise par l'historien Ruchat, qui n'avait pas lu la chronique de Cuno d'Estavayer, un correspondant de la *Tribune de Lausanne* écrit, en un patois fantaisiste, que le lieu où fut proclamée la Trêve de Dieu était sans doute Romont, le texte latin disant : *in rotundo monte*. Or, Cuno d'Estavayer, prévôt du Chapitre de Lausanne, écrivant en 1328, dit en propres termes : *in Monte Rotundo qui est sub Lausanna* (en Mont Rond qui est sous Lausanne); il ajoute *sub Lausanna*, afin que cet endroit ne fût pas confondu avec *Rotundus Mons*, Romont. Remarquons d'ailleurs qu'il eût été assez étrange de voir l'évêque de Lausanne convoquer le clergé et la noblesse de toute la Bourgogne Transjurane, non au siège de son diocèse, mais en un lieu écarté qui ne figurait pas dans la liste des paroisses de l'époque et dont le nom apparaît pour la première fois dans un document de 1240.

leurs violences, leurs guerres de château à château. Cependant la semence de paix ne fut pas anéantie; on la vit germer de nouveau et produire des fruits dont les premiers furent les tribunaux d'arbitres, institués en particulier en un *plaid public* tenu à Orbe à la fin du xii^e siècle.

L'idée de rappeler la Trêve de Dieu par un monument à ériger à Montriond, a été lancée par M. Fatio, maître de gymnastique, à Lausanne. Elle nous semble heureuse. Ce ne sera pas déparer la promenade du midi de la ville que d'y placer, par exemple, un banc de pierre en demi-cercle, s'adossant à un panneau de marbre orné d'une inscription et peut être aussi de bas-reliefs. L'histoire de notre pays n'est pas si riche en faits saillants, non plus que notre ville en œuvres d'art, pour qu'il ne vaille pas la peine de graver dans un monument durable le souvenir du noble mouvement de l'évêque Hugues. V. F.

Un nouveau calendrier. — La famille est à table. On parle des Russes et de la Russie...

— Dis! p'pa, s'écrie soudain Miquette, les Russes y z'ont pas le même calendrier que nous.

— Et lequel ont-ils?

— La maîtresse nous a dit ce matin qu'y z'ont le calendrier *julien*.

— Pourquoi s'appelle-t-il *julien* le calendrier des Russes, le sais-tu, Miquette?

— Parce qu'il a été *inventé* par Jules-César.

— Et nous, quel calendrier avons-nous?

— Nous?... Eh bien on a... — Miquette lance un rapide coup d'œil au calendrier accroché au mur — nous, on a le calendrier *Maggi*.

(Authentique.)

AU TEMPS DES AMOURS

UN de nos abonnés veut bien nous adresser la lettre que voici, portant encore un timbre de 5 *rappen*, avec l'« Helvetia » assise. Elle amusera, sans doute, ceux de nos lectrices et de nos lecteurs qui n'en sont plus à l'âge riant des amours, des grands soupis, des yeux suppliants, des malheurs imaginaires, des désespoirs puérils.

Nous supprimons naturellement les noms de personnes et de lieux, mais nous respectons le style et l'orthographe. Voici :

*

« Ma bien aimée,

» C'est dans un moment de tristesse que je vous écrit. Je suis malheureux pour la première fois depuis que nous nous connaissons, et par ma faute.

» J'étais impatient de vous dire *adieu*; j'avais fait le plan d'être de bonne heure auprès de vous; mais qu'est-il arrivé? toutes les mauvaises chances possibles. Je devais voir quelques amis après-midi; au moment où j'allais partir, arrive un marchand de vin (que j'aurais voulu voir je ne sais où) qui venait goûter du vin; j'étais sur des épines. Enfin il est parti. Aussitôt je me mets en route, pensant vous rejoindre à temps, ma très chère; mais je n'ai pas eu de bonheur aujourd'hui. J'ai voulu prendre le chemin de... Arrivé là, je demande à quelqu'un si on n'avait pas rencontré une Demoiselle; on me dit non.

» Tout de suite je m'élançai en..., étant persuadé que vous ne seriez pas descendue par les mauvais chemins qu'il y avait. Vous ne sauriez croire mon désappointement qu'en votre bon papa me dit « elle est partie ». Aussitôt je le quittai lui disant « je la rattraperai ». Arrivé à..., je vis encore quelqu'un qui me dit qu'il n'avait point vu de Demoiselle. Jugez quel effort j'ai dû faire pour me décider à retourner à... Je voulais monter à..., mais comment voir! J'ai dû prendre mon parti et je me suis empressé de venir à... pour vous écrire tout ce qui s'est